

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **25 mai 2021 à 22 h**, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Les postes de conseillers municipaux aux districts #2 et #5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-05-159

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE RENONCER** à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication du contrat – Réfection diverses rues 2021 (Turcotte, Robert, Serge et Continuations)
3. Mandat à DEC Enviro - contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection diverses rues 2021
4. Autorisation donnée pour commande de ponceaux – projets de réfection du rang de la Rivière-Sud
5. Remplacement et mise à niveau du système de dosage de chlore – usine de filtration d'eau potable
6. Mandat à Qualilab inspection inc. - Étude géotechnique/stabilité de pente pour réfection du skate park
7. Entente avec le syndicat – moniteur de camp de jour
8. Entente avec le syndicat – préposé d'établissement de loisirs
9. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-05-160

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

ADOPTÉE.



2. **Adjudication du contrat – Réfection diverses rues 2021 (Turcotte, Robert, Serge et Continuations)**

Considérant la résolution 2021-04-104 autorisant l'appel d'offres public pour des travaux de réfection de diverses rues 2021;

Considérant l'analyse faite par le Comité de sélection;

Considérant les résultats suivant (taxes incluses) :

	Montant	Pointage	Rang
• Sintra inc. Lanaudière-Laurentides	459 080.95 \$	90	1
• Excavation Normand Majeau inc.	494 561.77 \$	84	3
• Roxboro Excavation inc.	546 660.00 \$	90	2

Considérant la recommandation de Parallèle 54 du 12 mai 2021, qui a procédé à l'analyse de la conformité des trois (3) soumissions reçues lors de l'ouverture qui a eu lieu le 11 mai 2021 à 11 h.

2021-05-161

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à *Sintra inc. Lanaudière-Laurentides* le mandat de réfection de diverses rues 2021, le tout tel que décrit au devis MSES-2003-LOT1 dont le contrat s'élève à **459 080.95 \$** taxes incluses, et en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* de la municipalité en vigueur, et ce, conditionnellement à ce qui suit :

- L'approbation du règlement d'emprunt 658-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- L'annonce des aides financières du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* - volets Accélération et Soutien.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-04010-721 et d'en autoriser le paiement. Le financement de la dépense sera en partie couvert par le règlement d'emprunt 658-2021, le règlement 665-2021, le budget 2021 et des aides financières du PAVL.

ADOPTÉE.



3. **Mandat à DEC Enviro - contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection diverses rues 2021**

Considérant la résolution 2021-05-161 autorisant les travaux de réfection de diverses rues 2021 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 658-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'annonce des aides financières du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* - volets Accélération et Soutien ;

Considérant les offres de services pour le contrôle qualitatif de matériaux reçus par trois (3) fournisseurs ;

Considérant que le prix le plus bas est celui fourni par DEC Enviro, au montant de **5 857,98 \$** incluant les taxes;

Considérant la recommandation de *Parallèle 54* soumise le 11 mai 2021.

2021-05-162

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER DEC Enviro pour voir au contrôle qualitatif des matériaux en lien avec les travaux de réfection de diverses rues 2021, et ce, pour la somme de **5 857,98 \$** incluant les taxes

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

et tel que prévu à l'offre de services S-COQ-210766 et conditionnellement à la réalisation des travaux de réfections des rues diverses.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-04010-721 et d'en autoriser le paiement. Le financement de la dépense sera en partie couvert par le règlement d'emprunt 658-2021, le règlement 665-2021, le budget 2021 et des aides financières du PAVL.

ADOPTÉE.



4. Autorisation donnée pour commande de ponceaux – projets de réfection du rang de la Rivière-Sud

Considérant que la municipalité est toujours en attente de l'approbation de son règlement d'emprunt 652-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que de l'annonce de l'aide financière déposée dans le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) - volet Accélération ;

Considérant que des délais en lien avec la commande de ponceaux pourraient mettre en péril la faisabilité du projet pour 2021 advenant qu'on attende de recevoir l'approbation et l'annonce ci-haut mentionnées pour engager une dépense;

Considérant qu'une somme de 5 % du projet peut être engagée avant d'avoir reçu ces approbations et que nos comptables ont été consultés avant de statuer sur la dépense prévue.

2021-05-163

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER l'entrepreneur *Sintra inc. Lanaudière-Laurentides* à commander dès maintenant les ponceaux requis pour assurer la faisabilité du projet pour l'été 2021, et ce, pour une somme maximale de 70 000 \$ net tel que discuté en réunion de démarrage.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-04009-721 et d'en autoriser le paiement. Le financement de la dépense sera couvert par le règlement d'emprunt 652-2021 et l'aide financière du PAVL.

ADOPTÉE.



5. Remplacement et mise à niveau du système de dosage de chlore – usine de filtration d'eau potable

Considérant que les pompes doseuses péristaltiques qui sont en place ont été installées le 16 décembre 2009 et que de ce fait, le système de dosage n'a plus la même fiabilité qu'avant;

Considérant que les tubes péristaltiques des pompes doseuses sont souvent à remplacer et les pompes requièrent fréquemment des réparations, ce qui demande des interventions d'urgence à cause des alarmes de basse concentration de chlore;

Considérant que si la concentration de chlore à la sortie de l'usine est inférieure à 0,30 mg/L, un avis d'ébullition du réseau municipal au complet est nécessaire;

Considérant qu'une mise à niveau du système de dosage de chlore et le remplacement des pompes doseuses de chlore sont donc requis pour améliorer le traitement et la qualité de l'eau potable;

Considérant les offres de services reçus par deux (2) fournisseurs ;

Considérant que le prix le plus bas est celui fourni par *CHEM Action*, au montant de **10 691,19 \$** incluant les taxes;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Considérant la recommandation de *NORDIKeau* soumise le 21 mai 2021.

2021-05-164

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER l'entreprise *CHEM Action* pour voir au remplacement et à la mise à niveau du système de dosage de chlore à l'usine de filtration d'eau potable, et ce, pour la somme de **10 691,19 \$** taxes incluses et tel qu'indiqué à l'offre de service 38410 reçue le 18 mai 2021 et transmise par l'entremise de *NORDIKeau*.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41200-526 et d'en autoriser le paiement. La directrice générale est également autorisée à virer la somme de 10 000 \$ du poste budgétaire 02-41200-999 (budget d'imprévus) vers le poste 02-41200-526.

ADOPTÉE.

~~~~~

6. **Mandat à Qualilab inspection inc. - Étude géotechnique/stabilité de pente pour réfection du skate park**

**Considérant** le projet de réfection du skate park en cours ;

**Considérant** les offres de services pour le contrôle qualitatif de matériaux reçus par deux (2) fournisseurs ;

**Considérant** que le prix le plus bas est celui fourni par *Qualilab inspection inc.*, au montant de **9 800 \$** plus taxes;

**Considérant** la recommandation de *Parallèle 54* soumise le 17 mai 2021.

2021-05-165

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** *Qualilab inspection inc* pour voir à la réalisation d'une étude géotechnique / stabilité de pente, et ce, pour la somme de **9 800 \$** plus les taxes et tel que prévu à l'offre de services 2021-469.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-08005-721 et d'en autoriser le paiement. La directrice générale est autorisée à affecter une somme de 10 300 \$ au budget 2021, poste 23-08005-721 provenant de l'excédent non affecté pour couvrir ladite dépense au net.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7. **Entente avec le syndicat – moniteur de camp de jour**

Considérant que la municipalité entend engager des employés (3) pour le camp de jour 2021 et subventionnés par le programme Emploi d'été Canada ;

Considérant que ces employés ne seront pas couverts par l'unité d'accréditation et qu'il y a lieu de le spécifier et de prévoir les conditions de travail dans une entente en ce sens ;

Considérant qu'un affichage est en cours à l'externe et via le fournisseur de service (GVL) également.

2021-05-166

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la fonction de moniteur de camp de jour.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8. Entente avec le syndicat – préposé d'établissement de loisirs**

**Considérant** que la municipalité entend engager un employé pour des besoins temporaires et subventionné par le programme Emploi d'été Canada ;

**Considérant** que cet employé ne sera pas couvert par l'unité d'accréditation et qu'il y a lieu de le spécifier et de prévoir les conditions de travail dans une entente en ce sens ;

**Considérant** qu'un affichage est en cours à l'interne et l'externe.

2021-05-167

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la création de la fonction de préposé d'établissement de loisirs.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

9. Période de questions des contribuables

Puisque l'assemblée se tient à huis clos et qu'il n'y a pas eu d'avis de convocation ni de projet d'ordre du jour, la séance n'a pas pu être annoncée et personne n'a donc transmis de question en vue de cette séance.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **22 h 33**, l'ordre du jour est épuisé.

2021-05-168

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

---

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

---

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*

Version non-adoptée